



Syndicat indépendant des commissaires de police

Paris, le 21 avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce jour, l'ensemble des secrétaires généraux des syndicats des services actifs de la police nationale a été convié à un déjeuner à l'Élysée par le Président de la République.

Chaque organisation syndicale a ainsi pu exprimer librement ses préoccupations majeures.

Le SICP, représenté par son Président Olivier BOISTEAUX, a tenu à rappeler la position de notre organisation en matière de lutte contre la délinquance.

Le SICP a en particulier tenu à expliquer à Monsieur Nicolas SARKOZY que le poids de la responsabilité du niveau de délinquance sur notre territoire national ne devait pas reposer exclusivement sur les forces de police.

Nous avons ainsi rappelé que la police nationale ne constituait que le premier maillon d'une chaîne pénale qui, *in fine*, ne démontrerait son efficacité à nos concitoyens que si les magistrats (parquet et magistrats du siège) prononçaient des sanctions exemplaires, notamment en matière d'atteintes à toutes les formes d'autorité de l'Etat.

Nous avons donc déploré que la pression exercée par le pouvoir politique en matière de lutte contre la délinquance s'arrête au niveau des services de police qui ont pourtant, depuis des années, démontré leur implication, leur réactivité et leur loyauté.

Le SICP a également insisté sur les conséquences désastreuses qui pourraient être engendrées par la mise en œuvre du projet actuel de réforme du code de procédure pénale.

Nous avons ainsi dénoncé la tentative de mainmise sur les services d'investigation par les magistrats du parquet, mettant à mal l'organisation hiérarchique de ces services et manifestant ainsi une véritable défiance à l'endroit de la police nationale.

Le SICP a évidemment aussi pointé du doigt la surcharge importante de travail qu'engendrerait inéluctablement cette réforme, avec la complexification de la garde à vue, le transfert de certains actes aujourd'hui réalisés par les juges d'instruction, l'enregistrement vidéo...

Dans le contexte de la Révision Générale des Politiques Publiques qui va entraîner une diminution de nos effectifs, l'alourdissement sans précédent de la charge de travail induit par la réforme de la procédure pénale engendrera nécessairement une augmentation du niveau de délinquance subi par nos concitoyens.

Le Président de la République a affirmé qu'aucune tâche supplémentaire ne devrait venir obérer l'activité des services de police.

Le SICP s'en félicite mais reste prudent quant aux résultats finaux du dialogue engagé entre les organisations syndicales de policiers et la Chancellerie.

Cette réforme de la procédure pénale reste pour le SICP un enjeu majeur qui mobilisera toute notre attention au cours des mois à venir.

Le Bureau National